

Carte d'identité et passeport biométrique luxembourgeois

Informations utiles

UNION EUROPEENNE
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
PASSEPORT



Demande pour obtenir une **Carte d'identité luxembourgeoise**

Documents à produire

- › L'ancienne carte d'identité ou bien la déclaration de perte ou de vol établie par la Police.
- › La preuve de paiement de la taxe.
- › Le cas échéant, présenter la preuve du droit de garde ou le jugement de placement sous tutelle (enfants mineurs).

N.B. : La photo biométrique et la capture des empreintes digitales seront faites sur place par un agent communal

Taxes et paiement

14€ pour une carte d'identité d'une validité de 10 ans >> **pour les personnes âgées de plus de 15 ans**

10€ pour une carte d'identité d'une validité de 5 ans >> **pour les enfants âgés de 4 à 14 ans accomplis**

5€ pour une carte d'identité d'une validité de 2 ans >> **pour les enfants âgés 0 à 3 ans accomplis**

Le paiement de la taxe est indispensable et doit être fait sur le compte CCPL suivant :

Bénéficiaire TS-CE CTIE

IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Code BIC CCPLULL

Communication Demande carte d'identité + votre nom et prénom



ou paiement
vers guichet.lu

Délai

La nouvelle carte d'identité sera en principe disponible endéans 10 jours ouvrables auprès de votre administration communale.

Procédure d'urgence

Une taxe unique de 45€ est à payer à l'avance pour une procédure accélérée.

La nouvelle carte d'identité sera disponible endéans 3 jours auprès du :

Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE)

11 rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg

plus d'info:
www.guichet.lu

Demande pour obtenir un **Passeport biométrique luxembourgeois**

Documents à produire

- › Un titre d'identité.
- › L'ancien passeport ou bien la déclaration de perte ou de vol établie par la Police.
- › La preuve de paiement de la taxe.
- › Pour les mineurs, la présence d'un des parents (ayant le cas échéant le droit de garde) ou du tuteur légal est obligatoire.

N.B.: La photo biométrique et la capture des empreintes digitales seront faites sur place par un agent communal.

Taxes et paiement

50 € pour un passeport d'une validité de 5 ans **>> pour les personnes âgées de plus de 4 ans**

30 € pour un passeport d'une validité de 2 ans **>> pour les enfants âgés de 0 à 3 ans accomplis**

Le paiement de la taxe est indispensable et doit être fait sur le compte CCPL suivant du Bureau des passeports :

Bénéficiaire Bureau des passeports / MAE

IBAN LU46 1111 1298 0014 0000

Code BIC CCPLULL

Communication Demande passeport biométrique + votre nom et prénom

Délai

Le nouveau passeport sera en principe disponible endéans 10 jours ouvrables auprès de votre administration communale.

Procédure d'urgence

Pour une procédure accélérée, une taxe unique est à payer à l'avance :

150 € pour les passeports de 5 ans
>> pour les personnes âgées de plus de 4 ans

90 € pour les passeports de 2 ans
>> pour les enfants âgés de 0 à 3 ans accomplis

Le nouveau passeport biométrique sera disponible endéans 3 jours auprès du :

Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL-MAEE)

6 rue de l'Ancien Athénée
L- 1144 Luxembourg

ou paiement
vers guichet.lu



Administration communale de Mersch

Bureau de la population / État civil

Place Saint-Michel | L-7556 Mersch

Adresse postale

B.P. 93 | L-7501 Mersch

T. 32 50 23 - 213 ou

T. 32 50 23 - 214 ou

T. 32 50 23 - 224

population@mersch.lu

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi (sauf mercredi)

08h30 - 11h30 et 13h30 - 16h00

Mercredi

08h30 - 11h30 et 13h30 - 19h00



 GemengMiersch
 gemeng_miersch
 Commune de Mersch
 Gemeng_Miersch